



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Libertés publiques,
de la Légalité et des Collectivités locales
Bureau des Collectivités locales

Arrêté n°2011-360-0003
Portant schéma départemental de coopération intercommunale
de l'Ardèche

Le Préfet de l'Ardèche
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale de l'Ardèche, lors de sa séance du 21 avril 2011 ;

VU les avis exprimés par les organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes concernés ;

VU les avis des préfets et des Commissions départementales de coopération intercommunale des départements de la Drôme, du Gard, de la Loire, de la Haute Loire ;

VU les amendements adoptés par les membres de la Commission départementale de coopération intercommunale lors de ses séances du 25 octobre, 15 novembre, 2 et 22 décembre 2011, selon les dispositions de l'article L.5210-1-1 précité ;

VU l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale de l'Ardèche, le 22 décembre 2011, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Ardèche ;

ARRETE

Article 1^{er} : le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ardèche, tel annexé, est approuvé ;

Article 2 : le schéma prévoit de regrouper les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la façon suivante :

- Les communautés de communes du Tournonais et du Pays de l'Hermitage,
- Les communautés de communes de Rhône Crussol et des Deux Chênes,
- Les communautés de communes des Grands Serres, des Sources de l'Ardèche et de la Porte des Hautes Cévennes ardéchoises,
- Les communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, terre des hommes, de la pierre et de l'eau, des Grands sites des gorges de l'Ardèche, avec l'adhésion de la commune de Saint Remèze et le retrait de la commune d'Issirac (Gard),
- Les communautés de communes Entre Loire et Allier et Source de la Loire,
- La communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals, de la commune de Labégude, les communes de Saint Etienne et Saint Michel de Boulogne, les communes d'Antraigues-sur-Volane, d'Asperjoc, d'Aizac, de Laviolle, de Mezilhac, de Lachamp Raphael, de Labastide sur Besorgues et de Juvinas,
- L'extension de la communauté de communes de Beaume Drobie à la commune de Sablières,
- Les communautés de communes des Cévennes Vivaroises (à l'exception de la commune de Sablières), du Pays des Vans, du Pays de Jalès, du Pays de Cruzières, avec le retrait de la commune de Saint Sauveur de Cruzières, et l'adhésion de la commune de Beaulieu,
- Les communautés de communes du Haut Vivarais, des Boutières, du Pays du Cheylard, et les communes d'Albon d'Ardèche, d'Issamoulenc et de St Pierreville, avec le retrait de la commune de Labatie-d'Andaure,
- L'extension de la communauté de communes du Pays de Lamastre à la commune de Labatie-d'Andaure,
- La création de la communauté d'agglomération Centre Ardèche, comprenant les communautés de communes de Privas, Rhône et Vallées et d'Eyrieux aux Serres, les communes de Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, les communes d'Ajoux et Gourdon, les communes de Gluiras, de St Julien du Gua et de Marcols les Eaux.

Article 3 : le schéma prévoit de dissoudre les syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes cités ci-après :

- Les syndicats de transports scolaires du CEG de Joyeuse, SI de transports scolaires de la Basse Ardèche, SI de transports scolaires du sud du canton de Vallon Pont d'Arc et Syndicat de transports scolaires pour le primaire,
- Les SIVU des Hautes Terres, SITVOM Rhône Eyrieux, SIVU de la Vérone, SI Ouvèze Vive, SM de transports scolaires du Mézayon, SIVU Petite enfance, SIVOM du Plateau, SIVU de Cintenat, SI d'aménagement et de développement du Massif de Tanargue (SIAT), SI du barrage du pont de Salavas, SI de défense des berges du Chassezac, SI de découverte de l'environnement et du territoire (SIDET), Syndicat de collecte des ordures ménagères de Granzon et Claysse, SI des vallées et des collines (SIVEC), SM Vivarais Lignon, et SI de production d'eau de Rhône Eyrieux.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département et sera mis en ligne, accompagné de ses annexes, sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.ardeche.gouv.fr

Article 5 : mention du présent arrêté dans un journal local diffusé dans le département de l'Ardèche ;


Article 6 : le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon) dans un délai de deux mois après sa publication ;

Article 7 : le Secrétaire général de la préfecture, les Sous-préfets de Tournon-sur-Rhône et de Largentière, le Directeur départemental des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas, le

Le Préfet,

26 DEC. 2011



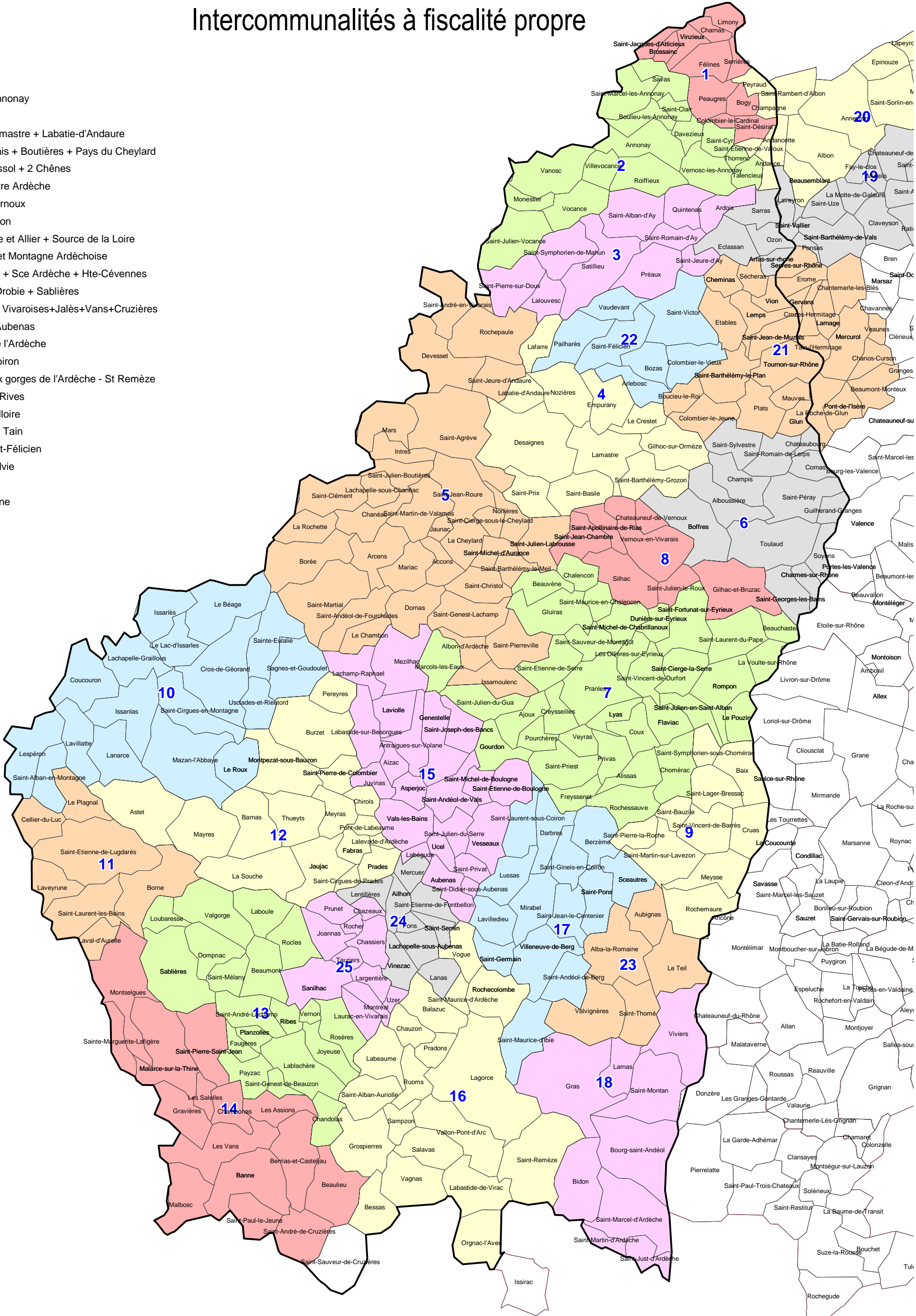
Dominique LACROIX.

Schéma départemental de coopération intercommunale

arrêté par le Préfet de l'Ardèche le 26/12/2011

Intercommunalités à fiscalité propre

- 1 - Vivarhône
- 2 - Bassin d'Annonay
- 3 - Val d'Ay
- 4 - Pays de Lamastre + Labatie-d'Andaure
- 5 - Haut-Vivarais + Boutières + Pays du Cheylard
- 6 - Rhone-Crussol + 2 Chênes
- 7 - CA du Centre Ardèche
- 8 - Pays de Vernoux
- 9 - Barrès-Coiron
- 10 - Entre Loire et Allier + Source de la Loire
- 11 - Cévenne et Montagne Ardéchoise
- 12 - Gd Serres + Sce Ardèche + Hte-Cévennes
- 13 - Beaume-Drobie + Sablières
- 14 - Cévennes Vivaroises+Jalès+Vans+Cruzières
- 15 - Bassin d'Aubenas
- 16 - Gorges de l'Ardèche
- 17 - Berg et Coiron
- 18 - Rhône aux gorges de l'Ardèche - St Remèze
- 19 - Les Deux Rives
- 20 - Rhône Valloire
- 21 - Tournon + Tain
- 22 - Pays de St-Félicien
- 23 - Rhône Helvie
- 24 - Vinobre
- 25 - Val de Ligne



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Schéma départemental de coopération intercommunale

arrêté par le préfet de l'Ardèche le 26/12/2011

Futures Intercommunalités à fiscalité propre et communautés de communes actuelles

Siège en Ardèche

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 - Vivarhône 2 - Bassin d'Annonay 3 - Val d'Ay 4 - Haut Vivarais 5 - Pays de st Félicien 6 - Tournonnais 7 - Pays de Lamastre 8 - Boutières 9 - Pays du Cheylard 10 - Les Chataigniers 11 - Eyrieux aux Serres 12 - Pays de Vernoux 13 - Rhône Crussol 14 - Les deux Chênes 15 - Entre Loire et Allier 16 - Sources de la Loire 17 - Les Grands Serres 18 - Source de l'Ardèche | <ul style="list-style-type: none"> 19 - Pays d'Aubenas - Vals 20 - Roche de Gourdon 21 - Privas Rhône et Vallée 22 - Barrès - Coiron 23 - Berg et Coiron 24 - Vinobre 25 - Porte des Hautes Cévennes 26 - Val de Ligne 27 - Beaume Drobie 28 - Cévenne et Montagne Ardéchoise 29 - Cévennes Vivaroises 30 - Pays des Vans 31 - Gorges de l'Ardèche, terre des hommes, de la pierre et de l'eau 32 - Rhône Helvie 33 - Rhône aux gorges de l'Ardèche 34 - Les Grands Sites des Gorges de l'Ardèche 35 - Pays de Cruziers 36 - Pays de Jalés |
|---|--|

Siège hors Ardèche

- 37 - Les deux rives
- 38 - Rhône Valloire
- 39 - Confluences Drôme-Ardèche
- 63 - Pays de l'Hermitage

Proposition d'intercommunalités

- Communauté d'agglomération (1)
- Communauté de communes (24)

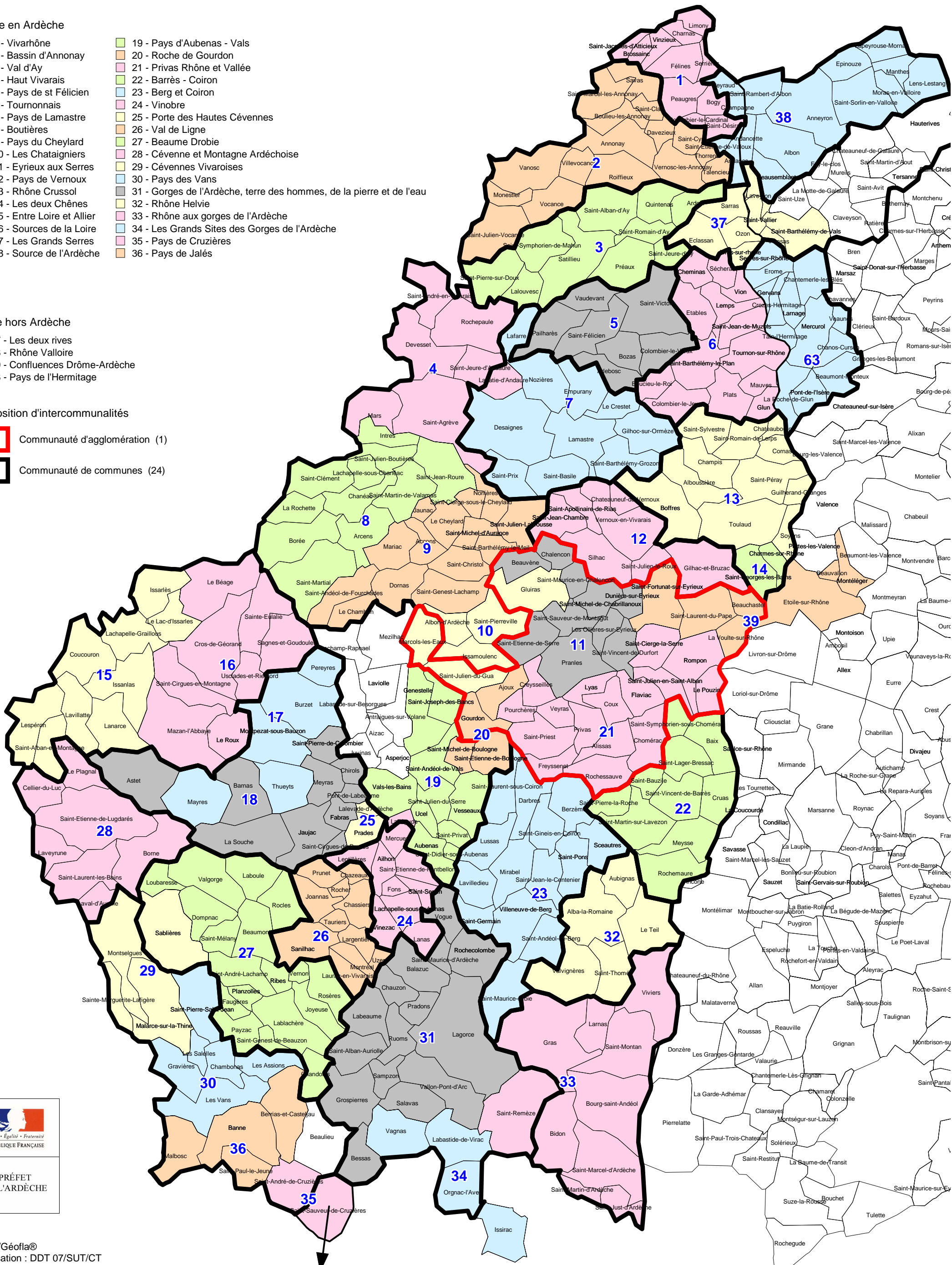










Schéma départemental de coopération intercommunale

arrêté par le préfet de l'Ardèche le 26/12/2011

Rationalisation et simplification des syndicats

Dissolutions consécutives à un projet d'intercommunalité à fiscalité propre

-  SI de production d'eau Rhône Eyrieux
-  SI transports scolaires du Mezayon
-  SIAT - SI d'aménagement et de développement du Massif du Tanargue
-  SIDET - SI de Découverte de l'Environnement et du Territoire
-  SITVOM Rhône Eyrieux - SI tri et valorisation OM Rhône Eyrieux
-  SIVEC - SI des vallées et des collines
-  SIVU petite enfance
-  Syndicat de collecte des ordures ménagères de Granzon et Claysse

Source: Préfecture 07

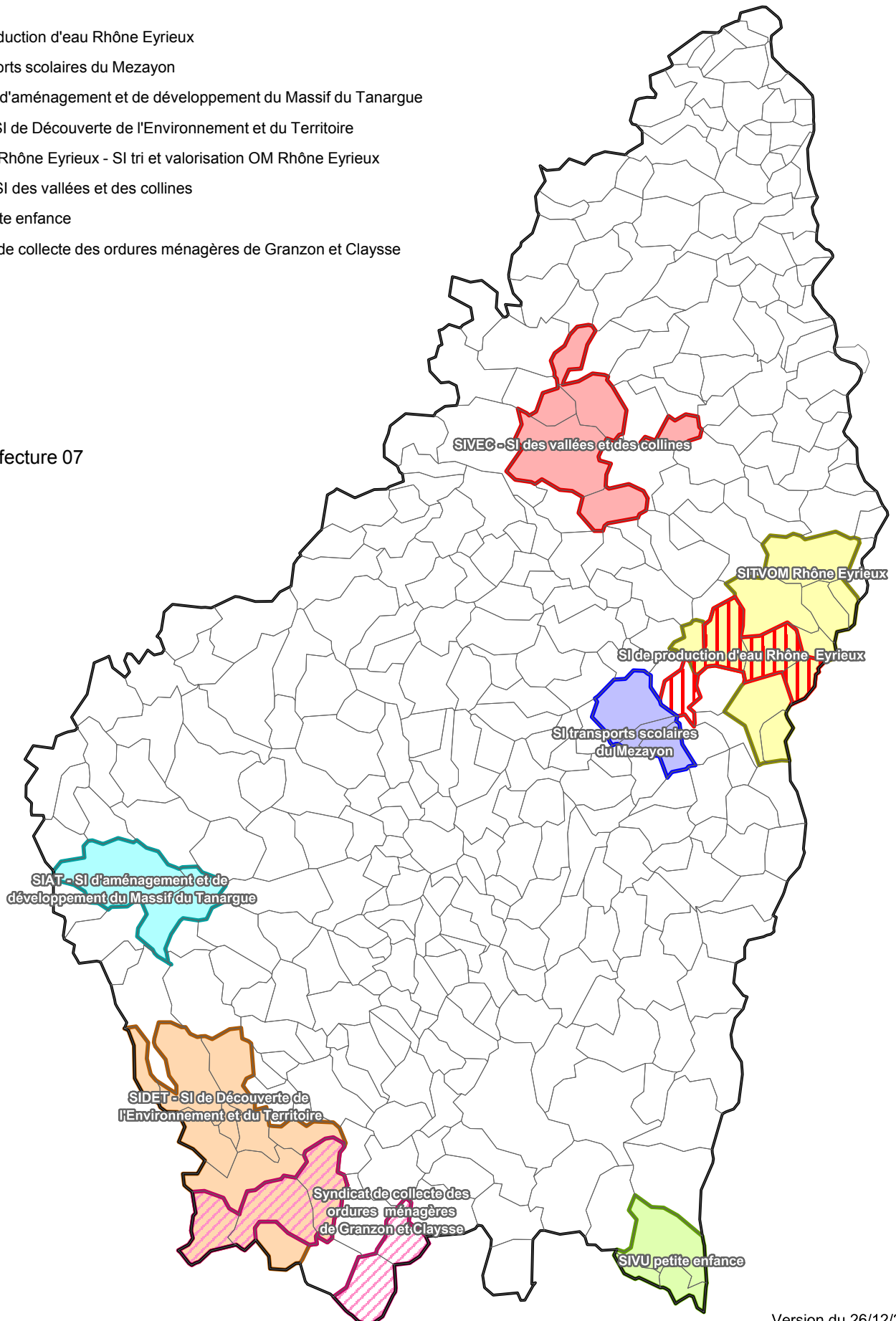


Schéma départemental de coopération intercommunale

arrêté par le préfet de l'Ardèche le 26/12/2011

Rationalisation et simplification des syndicats
Protection de l'environnement

Dissolutions

- SI d'assainissement de la Véronne
- SI de défense des Berges du Chassezac
- SI pour aménagement Ouvèze Vive

Source: Préfecture 07

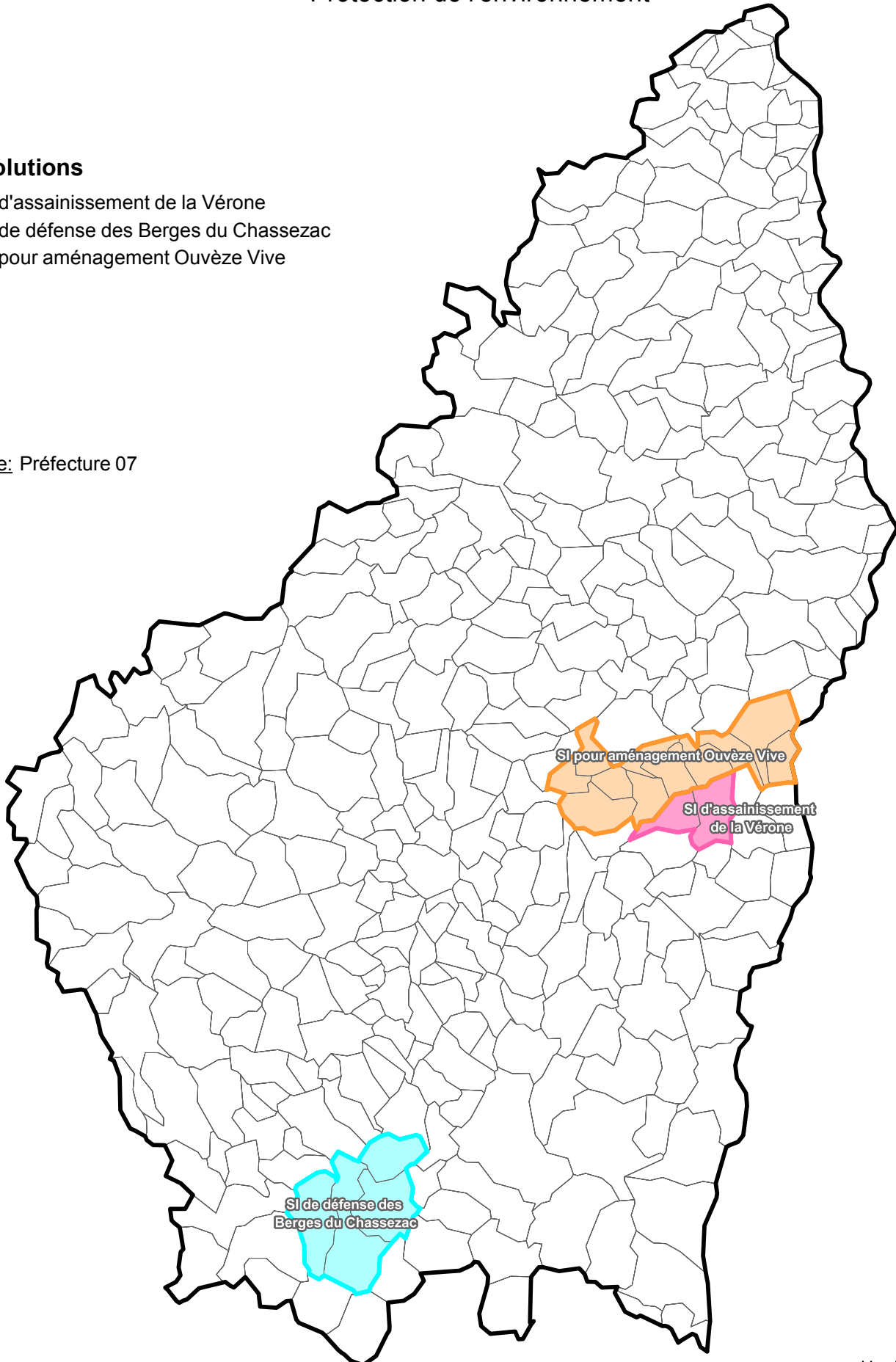






Schéma départemental de coopération intercommunale

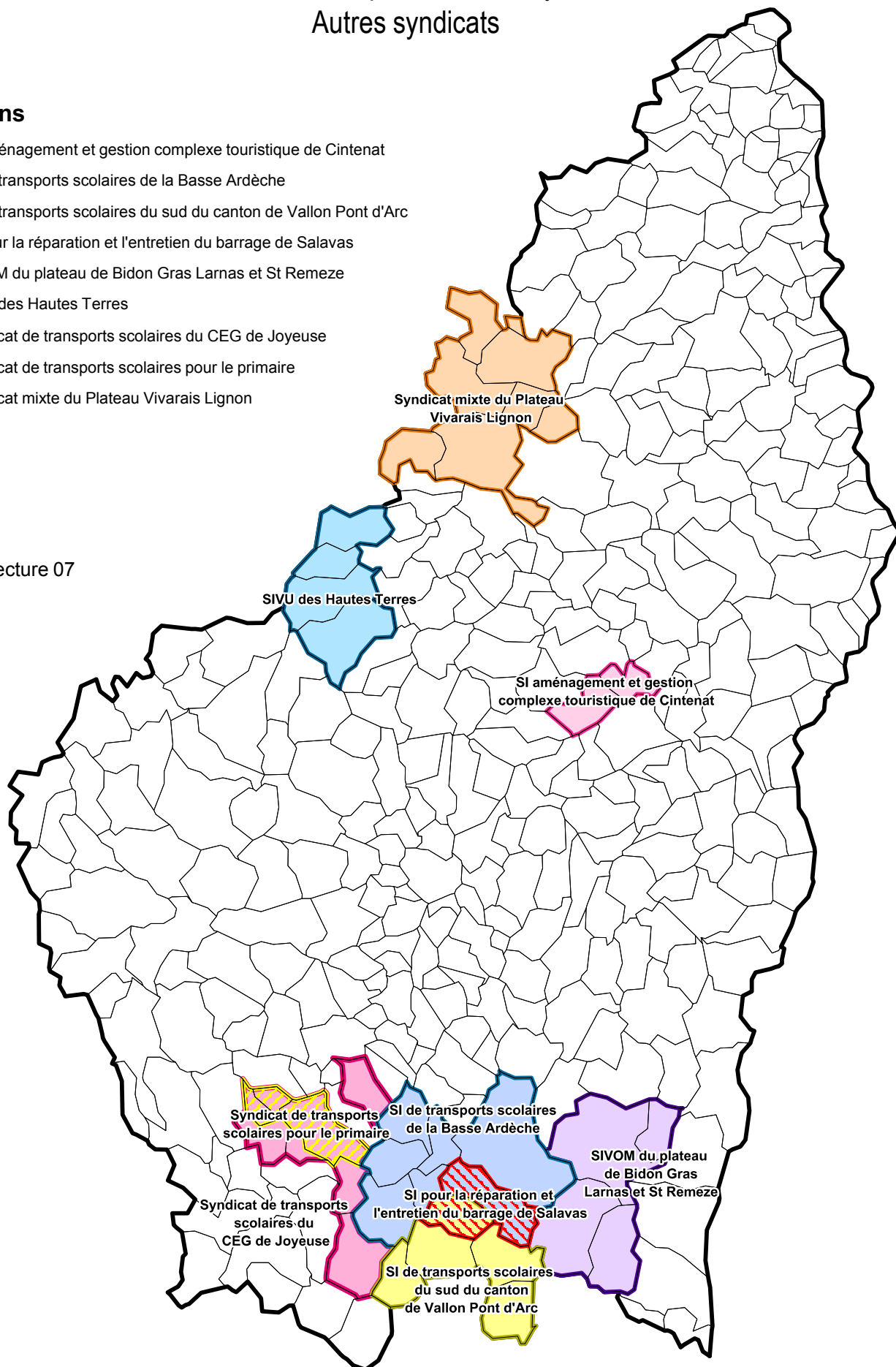
arrêté par le préfet de l'Ardèche le 26/12/2011

Rationalisation et simplification des syndicats
Autres syndicats

Dissolutions

-  SI aménagement et gestion complexe touristique de Cintenat
-  SI de transports scolaires de la Basse Ardèche
-  SI de transports scolaires du sud du canton de Vallon Pont d'Arc
-  SI pour la réparation et l'entretien du barrage de Salavas
-  SIVOM du plateau de Bidon Gras Larnas et St Remeze
-  SIVU des Hautes Terres
-  Syndicat de transports scolaires du CEG de Joyeuse
-  Syndicat de transports scolaires pour le primaire
-  Syndicat mixte du Plateau Vivarais Lignon

Source: Préfecture 07



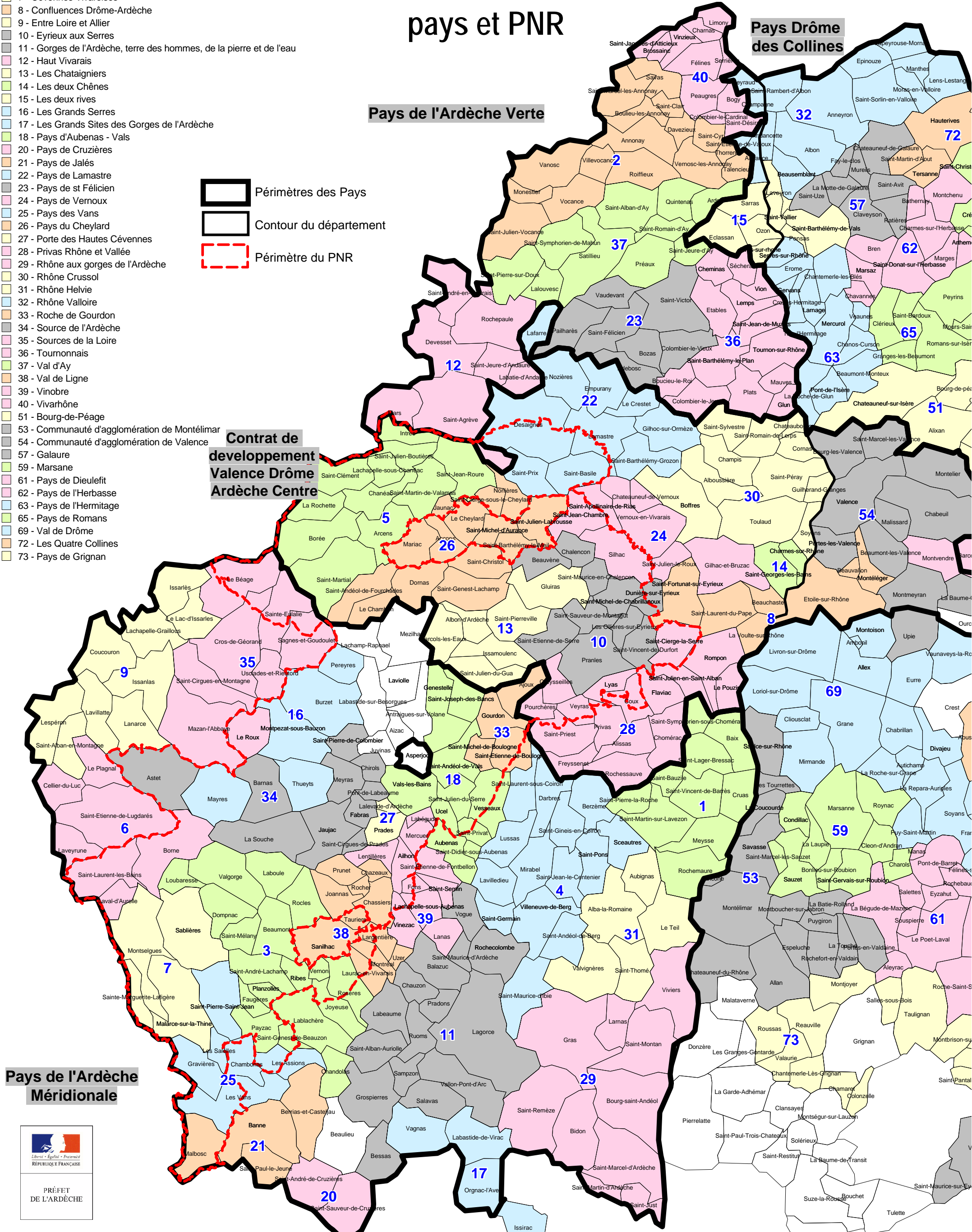
Communautés de communes

- 1 - Barrès - Coiron
- 2 - Bassin d'Annonay
- 3 - Beaume Drobie
- 4 - Berg et Coiron
- 5 - Boutières
- 6 - Cévenne et Montagne Ardéchoise
- 7 - Cévennes Vivaroises
- 8 - Confluences Drôme-Ardèche
- 9 - Entre Loire et Allier
- 10 - Eyrieux aux Serres
- 11 - Gorges de l'Ardèche, terre des hommes, de la pierre et de l'eau
- 12 - Haut Vivarais
- 13 - Les Chataigniers
- 14 - Les deux Chênes
- 15 - Les deux rives
- 16 - Les Grands Serres
- 17 - Les Grands Sites des Gorges de l'Ardèche
- 18 - Pays d'Aubenas - Vals
- 20 - Pays de Cruziers
- 21 - Pays de Jalès
- 22 - Pays de Lamastre
- 23 - Pays de st Félicien
- 24 - Pays de Vernoux
- 25 - Pays des Vans
- 26 - Pays du Cheylard
- 27 - Porte des Hautes Cévennes
- 28 - Privas Rhône et Vallée
- 29 - Rhône aux gorges de l'Ardèche
- 30 - Rhône Crussol
- 31 - Rhône Helvie
- 32 - Rhône Valloire
- 33 - Roche de Gourdon
- 34 - Source de l'Ardèche
- 35 - Sources de la Loire
- 36 - Tournonnais
- 37 - Val d'Ay
- 38 - Val de Ligne
- 39 - Vinobre
- 40 - Vivarhône
- 51 - Bourg-de-Péage
- 53 - Communauté d'agglomération de Montélimar
- 54 - Communauté d'agglomération de Valence
- 57 - Galaure
- 59 - Marsane
- 61 - Pays de Dieulefit
- 62 - Pays de l'Herbasse
- 63 - Pays de l'Hermitage
- 65 - Pays de Romans
- 69 - Val de Drôme
- 72 - Les Quatre Collines
- 73 - Pays de Grignan

- Périmétres des Pays
- Contour du département
- Périètre du PNR

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Communautés de communes et contrats de développement Rhône-Alpes, pays et PNR



Pays de l'Ardèche Méridionale



Communautés de communes et SCOT

- 1 - Barrès - Coiron
- 2 - Bassin d'Annonay
- 3 - Beaume Drobie
- 4 - Berg et Coiron
- 5 - Boutières
- 6 - Cévenne et Montagne Ardéchoise
- 7 - Cévennes Vivaraises
- 8 - Confluences Drôme-Ardèche
- 9 - Entre Loire et Allier
- 10 - Eyrieux aux Serres
- 11 - Gorges de l'Ardèche, terre des hommes, de la pierre et de l'eau
- 12 - Haut Vivarais
- 13 - Les Chataigniers
- 14 - Les deux Chênes
- 15 - Les deux rives
- 16 - Les Grands Serres
- 17 - Les Grands Sites des Gorges de l'Ardèche
- 18 - Pays d'Aubenas - Vals
- 20 - Pays de Cruzrières
- 21 - Pays de Jalès
- 22 - Pays de Lamastre
- 23 - Pays de st Félicien
- 24 - Pays de Vernoux
- 25 - Pays des Vans
- 26 - Pays du Cheylard
- 27 - Porte des Hautes Cévennes
- 28 - Privas Rhône et Vallée
- 29 - Rhône aux gorges de l'Ardèche
- 30 - Rhône Crussol
- 31 - Rhône Helvie
- 32 - Rhône Valloire
- 33 - Roche de Gourdon
- 34 - Source de l'Ardèche
- 35 - Sources de la Loire
- 36 - Tournonnais
- 37 - Val d'Ay
- 38 - Val de Ligne
- 39 - Vinobre
- 40 - Vivarhône
- 51 - Bourg-de-Péage
- 53 - Communauté d'agglomération de Montélimar
- 54 - Communauté d'agglomération de Valence
- 57 - Galaure
- 59 - Marsane
- 61 - Pays de Dieulefit
- 62 - Pays de l'Herbasse
- 63 - Pays de l'Hermitage
- 65 - Pays de Romans
- 69 - Val de Drôme
- 72 - Les Quatre Cornes
- 73 - Pays de Grignan

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCOT Bassin d'Annonay
- SCOT Rives du Rhône
- SCOT Rovaltain Drôme-Ardèche
- SCOT Sud Loire

